

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

1er Septembre 1827

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, MATIN, 1er SEPTEMBRE 1908

82ème Année.



Le Berceau

C'est à côté du Berceau d'un enfant qu'il faut voir une femme (J. FROST).

Le plus fêté de tous les meubles de la maison!

Depuis l'origine du monde, les mères chantent autour de ce nid leur allégresse. Et il n'est si pauvre logis où le Berceau moelleux ne soit couronné de fleurs.

Berceau: Petite barque disent les étymologistes. Et les parents qui savent les misères du passage de la vie, embarquent le nouveau-né sur une nef jolie, pour lui rendre plus douce la traversée.

LES PREMIERS BERCEAUX.

Le premier Berceau fut les bras d'une mère. Plus tard une liane fleurie attachée à l'enfant au flanc de la mère. Ne voyons-nous pas certaines peuplades de l'Afrique faire usage d'un Berceau aussi rudimentaire au cours de leurs marches? Les femmes, assises sous la charge que leur ont imposée les guerriers, emportent encore sur leur dos le hamac d'étoffe où niche le petit. Il est, d'ailleurs, curieux de constater combien chez les peuples les moins civilisés, l'amour ingénieux des mères a su suppléer à l'insuf-

fisance de matériaux propres à créer un berceau. Chez les Lapons, l'enfant dort dans un petit sabot de bouleau, évadé du bout et bourré de mousses sèches. Et il a pour langes de fines peaux de rennes nouvellement tannées, douces comme plume au toucher. Une capote de cuir à laquelle sont suspendues des perles de couleur et des chaînes de métal, qui égarent l'enfant, le protègent contre la neige, la pluie et le soleil. "La Laponie n'a qu'un art, qu'un objet d'art, a dit Michelet, le Berceau."

La Laponie qui suit son mari dans ses longues chasses, attache ce Berceau sur son dos, et arrivée à la halte elle le suspend par une courroie à une branche d'arbre, de telle sorte que l'enfant, balancé par son propre poids, ne s'aperçoit pas que sa mère ne le porte plus.

Ailleurs, dans l'Inde notamment, il se balance sur un carré de toile que des cordelettes attachent au plafond du logis, ou à quelque branche d'arbre souple. Et partant l'enfant a des jouets auxquels rient ses yeux et qui tentent sa main: osselets bizarres, graines colorées, petites pierres et coquillages qui brillent.

GRECE.

Le Berceau grec, d'après un vase peint du musée du Vatican,

était une sorte de coiffe fermée, ne laissant à découvert que la partie supérieure du corps de l'enfant. A en croire l'étymologie du mot qui le désignait, il devait avoir la forme d'une auge ou d'un petit bateau, que l'on pouvait faire osciller.

ROME.

Chez les Romains, le Berceau ressemblait aussi à une barque. Nous savons que des liens enserrèrent la couchette de l'enfant, et cet usage est encore en vigueur dans bien des villages français, pour que ne pût choir le nouveau-né livré aux soins un peu distraits de la nourrice qui le balançait, à angles, coussin, matelas; le petit Romain possédait une literie complète.

XV^E SIECLE.

Pendant tout le Moyen âge, on a dû se servir du Berceau romain à peine modifié, selon les climats. Des miniatures du XV^e siècle nous montrent deux variétés de ce petit meuble. L'un se composait du "berseil", qui était semblable à la petite barque romaine où reposait l'enfant; et la "bersouère" servant de support. "Le berseil était suspendu par deux anneaux à des crochets fixés dans les montants de la bersouère. L'autre, plus commun, était un

petit lit en bois, carré et reposant sur des traverses arrondies. Du bout du pied, comme cela se fait encore dans nos campagnes, la mère pouvait mettre en branle la couchette, tout en se livrant aux besoins ménagers.

XVII^E et XVIII^E SIECLES

Au XVII^e siècle, les Berceaux des grands furent plutôt des meubles de parade que des couchettes faciles à balancer. Par contre, au XVIII^e siècle, "l'usage des gracieuses et légères "berce-lonnnettes" tendit à se répandre de plus en plus. Une nacelle ovale suspendue à deux montants et protégée par un rideau aérien, transparent, telle était la berce-lonnnette.

XIX^E SIECLE.

Le Berceau en forme de nef fut encore à la mode pendant le dernier siècle. Les Berceaux du roi de Rome, du comte de Chambord, du comte de Paris, du duc de Bordeaux, peuvent être considérés comme des meubles d'apparat. Très riches de décoration, ils n'ont pas le caractère gracieux des berce-lonnnettes, ces nids suspendus que nous a légués le XVIII^e siècle, et que la tendresse et l'orgueil maternels enveloppent de cascades de dentelles, transformant en petite tente toute blanche, sous laquelle l'enfant protégé comme un fleur délicate sous un voile transparent.

FAUT-IL BERGER LES ENFANTS?

Buffon a dit: "L'un des premiers que l'on abuse du berce-ment. Et il faut bien avouer que de trop nombreux parents cherchent à endormir l'enfant qui crie, sans songer à découvrir la cause qui met le Berceau en émoi. Beaucoup d'enfants souffrent au Berceau; trop serrés, trop enroulés. Pour endormir l'enfant, il n'est rien de plus doux qu'une chanson de berceuse chantée par une mère.

LE RIDEAU.

Les flots de dentelles, doublés de soie bleue ou rose, n'égayent pas autant les yeux de l'enfant que la simple indienne de couleur qui empêche la lumière de frapper trop violemment ses petits yeux. L'enfant s'endort à travers l'étoffe ornée de fleurettes; et il ne trouvera pas plus de charme, dans l'avenir, aux fleurs de la prairie, qu'à ces petits points roses semés sur la toile transparente.

Le Berceau est près du lit de la mère; à tout instant sa pensée s'y reporte, sans cesse aux aguets, sans cesse inquiète. La toile remue. Pourquoi l'enfant ne dort-il pas? Depuis bientôt trois heures le rideau est immobile. Pourquoi l'enfant dort-il si longtemps?

Mais quelle douce musique pour la mère, quand l'enfant commence à froisser l'étoffe de ses mains! Et combien plus agréable encore le jour où, après mille efforts, l'enfant, soulevant un coin du rideau, cherche l'ange maternel qui veille à ses côtés!

L'Amour Maternel.

Oh! l'amour d'une mère, amour que nul n'oublie, Pain merveilleux qu'un Dieu partage et multiple; Table toujours servie au paternel foyer; Chacun en a sa part et tous l'ont [tout entier]!

VICTOR HUGO.

"Le cœur de la femme est ainsi fait, que, si aride qu'il devienne au souffle des préjugés et aux exigences de l'étiquette, il aura toujours un coin fertile et riant: C'est celui que Dieu a consacré à l'amour maternel."

— ALEXANDRE DUMAS.

Chronique Locale

Célébration du 8 janvier

Extrait de l'ABEILLE du 10 janvier 1859.

La célébration du 8 janvier a répondu à l'attente générale. Une journée magnifique a permis aux citoyens de la Nouvelle-Orléans de fêter dignement cet anniversaire, auquel se rattachent de si glorieux souvenirs.

Une foule immense avait envahi, dès le matin, toutes les rues que le cortège devait parcourir. A 10 heures, le Gouverneur, suivi de son état-major, a passé en revue les compagnies de milice qui s'étaient réunies dans la rue du Canal. La procession a remonté ensuite la rue St Charles et s'est arrêtée en face de l'Hôtel pour recevoir le général Scott. L'illustre vétérinaire occupait avec le Maire Stith une voiture tirée par quatre chevaux. Inutile de dire qu'à la vue du général, la foule a poussé des hurrahs frénétiques qui n'ont cessé que quand le cortège est entré dans la Place Lafayette. Là, sur une plateforme trop étroite pour les spectateurs qui s'y pressaient, l'Hon. Charles D. Dreux, accueilli par des bravos prolongés, a prononcé un discours qui lui ont fait une si belle réputation en Louisiane! Nous regrettons vivement que l'espace nous oblige à ne reproduire que quelques unes de ses paroles.

"Je sais, s'est écrié l'orateur, en parlant des Etats-Unis, que le souvenir de ce champ de bataille effacera les préjugés de latitudes; que toutes les jalousies disparaîtront, qu'il ne restera qu'un dévouement sans bornes à la prospérité et à la gloire de notre Union, car ce triomphe n'est pas seulement le vôtre, Louisianais, c'est celui de notre pays, il est également cher à tous. Puissent ces souvenirs perpétuer notre union!"

Après avoir raconté les faits qui ont amené la guerre de 1812, les victoires décisives de Chippewa et de Niagara, M. Dreux se tournant du côté du général Scott, dont le noble visage exprimait la plus vive émotion: "Concitoyens, c'est à ce vaillant capitaine, que vous avez appris à aimer et à admirer, qui sert son pays depuis cinquante ans.— c'est à lui que nous sommes redevables des triomphes qui ont jeté un tel éclat sur le nom américain."

L'orateur, arrivant à l'époque où se livra la bataille de la Nouvelle-Orléans, a rendu un hommage éloquent aux vétérans de 1814-1815, glorieux débris d'une poignée de braves.

"Les Anglais avaient pris pour devise: "Beauty and booty." (Beauté et butin)—viol et pillage. —Ils se présentèrent; comment furent-ils reçus? Voulez-vous le savoir? Demandez-le à ces vétérans dont les fusils ont accompli l'œuvre. C'est leur jour; le 8 janvier 1815 fut leur jour. Que ce soit encore leur jour. Que les Louisianais les honorent comme ils le méritent."

Après le discours de M. Dreux, le cortège s'est remis en marche. Tous les yeux suivaient avec attendrissement les voitures qui emportaient les vétérans et le vieux drapeau de 1815, déchiré par les balles.

A une heure et demie, un Te Deum solennel a été chanté à la Cathédrale St Louis, le général Scott y assistait.

Dans l'après-midi, les vétérans et les invités se sont rendus à l'Hôtel St Louis, où les attendait un magnifique repas auquel ils ont fait honneur. Le vénérable président de la société, M. A. Fernandez, à côté de qui se trouvait le vénérable vice-président, M. M. Barnett, Sr, a lu les toasts réguliers. Le toast à la mémoire de Washington et de Jackson a été écouté debout et en silence. Le maire Stith a bu: "Aux vétérans de 1814-15. Les paroles ne peuvent célébrer dignement leurs hauts faits, mais leur souvenir vivra à jamais dans le cœur de leurs concitoyens."

Le Col. Lay a répondu au toast porté à l'armée et le lieutenant Fry à celui porté à la marine.—Le Col. Wm. Christy a présenté le toast suivant qui a été chaudement applaudi: "L'union des cœurs, l'union des mains, l'union des Etats sous la constitution."

Des saluts ont été tirés le soir sur les places Lafayette, Clay, Washington et Jackson.

Les Louisiana Greys et la compagnie de Pompiers No. 18 ont donné un bal, les premiers à l'Armory Hall et les seconds au Masonic Hall. Un superbe drapeau a été présenté aux City Guards, au Murphy's Hotel, rue St Charles. Le lieutenant Huard l'a reçu au nom de la compagnie.

Nous répéterons en terminant que le glorieux anniversaire du 8 janvier a été célébré avec enthousiasme par les citoyens de la Nouvelle-Orléans.

L'emprisonnement de M. Pierre Soulé.

Extrait de l'ABEILLE du 16 mars 1868.

L'emprisonnement auquel le juge McHenry a condamné M. Soulé, a été pour celui-ci l'occasion d'un véritable triomphe. Jeudi, des listes de souscription circulaient partout, et bien que l'on reçut la modique somme de dix cents, on eut bientôt recueilli cent piastres, montant de l'amende à laquelle M. Soulé avait été condamné. Pendant la nuit les amis de notre Sénateur au Congrès parmi lesquels on distinguait un grand nombre de membres de la législature, engagèrent un orchestre complet et allèrent en corps à la prison de paroisse où était enfermé M. Soulé. Il y eut une sérénade, puis l'on se dispersa.

Hier matin, enfin, une nombreuse procession s'organisa et se dirigea, musique en tête, vers la prison de paroisse. A dix heures et demie, le prisonnier fut mis en liberté et fut accueilli par les hurrahs de la foule.

La procession se remit en marche, se grossissant à chaque instant, et reconduisant M. Soulé chez lui, après avoir traversé les principales rues, et s'être arrêtée quelques instants en face de la Première Cour de District.

Il n'y a pas à l'acte de flatter pour M. Soulé. C'est surtout une éloquente protestation contre la tyrannie judiciaire dont M. McHenry s'est fait une déplorable habitude.

Ce magistrat comprendra, nous l'espérons, la sévère leçon qui lui a été donnée dans cette circonstance par le peuple et la législature. Car celle-ci s'est émue aussi de la conduite arbitraire du juge McHenry, et a voté contre lui un acte de censure. Nous avo我们有, en outre, remarqué parmi les amis qui accompagnaient M. Soulé hier matin, M. Trasmond Landry, lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Si la manifestation d'hier n'était qu'une simple ovation improvisée par les amis particuliers de M. Soulé, nous y verrions sans doute quelque chose d'honorable qui en a été l'objet, mais nous aurions probablement gardé le silence. Nous considérons cet acte à un autre point de vue. C'est, selon nous, une excellente leçon dont les juges doivent tirer leur profit. Nous n'entendons pas qu'ils abandonnent leurs justes droits, le premier devoir d'un magistrat est de faire respecter le tribunal qu'il préside, mais il y a loin de nous sembler, d'une susceptibilité tarouche et parfois puérite au véritable sentiment de la dignité.

M. Soulé, en apprenant que ses amis avaient payé par souscription l'amende à laquelle l'avait condamné le juge McHenry, n'a pas voulu néanmoins garder une somme dont la loi lui faisait une obligation morale de se dessaisir. Il a envoyé sans pli un billet de cent piastres au président de l'association catholique pour secourir les orphelins.